

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3590

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Lyon 9ème

Objet : Équipement public - Instauration, à titre gratuit, d'une servitude d'appui accrochage pour l'installation de lignes de trolleybus au profit de SYTRAL Mobilités sur la parcelle BE 38 située 57 rue de la Claire - Approbation d'une convention

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur: Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents: M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

<u>Absents excusés</u>: Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé: M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3590

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Lyon 9ème

Objet : Équipement public - Instauration, à titre gratuit, d'une servitude d'appui accrochage pour l'installation de lignes de trolleybus au profit de SYTRAL Mobilités sur la parcelle BE 38 située 57 rue de la Claire - Approbation d'une convention

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Claire à Lyon 9ème, les bâtiments appartenant à la Métropole, situés 57 rue de la Claire sur la parcelle BE 38, doivent être démolis.

SYTRAL Mobilités dispose actuellement, sur la façade de ces immeubles, d'ancrages de lignes de trolleybus qui devront donc être déposés avant la démolition des bâtiments.

II - Instauration de servitude

Afin de reposer ces ancrages sur les futurs bâtiments à construire, il est proposé de grever la parcelle BE 38, au profit de SYTRAL Mobilités, d'une servitude d'appui accrochage de lignes de trolleybus qui s'exercera en tout temps et heures sur la façade des immeubles à construire sur cette parcelle.

III - Conditions financières

Cette servitude d'appui accrochage est consentie à SYTRAL Mobilités à titre gratuit.

Les frais liés à la réitération en la forme authentique de cette servitude seront pris en charge par SYTRAL Mobilités ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve:

a) - l'instauration, à titre gratuit, au profit de SYTRAL Mobilités, d'une servitude d'appui accrochage de ligne de trolleybus sur la façade des immeubles à construire sur la parcelle BE 38, située 57 de la Claire à Lyon 9ème,

b) - la convention de servitude à passer entre la Métropole et SYTRAL Mobilités.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente servitude.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323704-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024